



Assemblée des Français de l'étranger

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Pascale Seux

Présidente

Michèle Malivel

Vice-Présidente

Varsovie le 29 Aout 2016

Objet : remarques de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie sur l'extrait des observations provisoires du contrôle sur l'enseignement français à l'étranger transmis à M.Villard, président de l'AFE.

1. Etablir des priorités de développement à partir de plusieurs critères

- On ne peut qu'être favorable à l'idée de se doter de meilleurs outils d'analyse. La recommandation générale semble donc pertinente. Le texte met en exergue la double mission de l'enseignement français à l'étranger ce dont il faut se féliciter.

- On peut cependant relever dans le texte quelques incohérences. Ainsi les établissements en Europe sont jugés a priori et globalement comme étant trop nombreux (sans que cela soit étayé dans cette partie du rapport) alors qu'une proportion importante des Français de l'étranger y réside.

- L'orientation en fonction de marchés potentiels est distinguée de la présence des Français alors que bien souvent les écoles naissent d'abord de la présence importante de Français à un endroit donné, présence qui correspond par ailleurs à l'augmentation des échanges avec cette zone et la naissance d'un "marché". La distinction ne semble donc pertinente ni au niveau du diagnostic ni par rapport à la double mission de scolarisation des Français de l'étranger et

de rayonnement.

- Concernant les autres cartes proposées, la carte des solutions alternatives de scolarisation, présentée comme "un des outils les plus discriminants", mériterait que l'on définisse ce que sont les solutions alternatives réelles et les critères retenus.

- La carte de l'enseignement supérieur doit prendre en compte les effets liés à la distance: un établissement européen avec une proportion de Français importante envoie naturellement davantage d'élèves dans l'enseignement supérieur français qu'un établissement lointain avec surtout des nationaux. L'attractivité de l'enseignement supérieur français pour nos étudiants est très variable en fonction des situations géographiques. Lorsqu'on est en Chine, on est démarché par les Anglais, les Australiens, les Espagnols et les Canadiens. Un meilleur accueil des étudiants des EFE en France est nécessaire. Avec un système de « correspondants » qui faciliterait les premiers pas des étudiants, plus de logements universitaires, et peut-être, comme dans certains lycées d'Asie un démarchage en amont, nous devrions gagner plus d'étudiants.

- La carte de la francophonie nécessite que l'on distingue les francophonies: De Bruxelles à Bamako, les enjeux ne sont pas les mêmes.

- Enfin, dans certains pays, une filière « pro » pourrait être proposée. La MLF pourrait apporter une réponse à cette question. Il y a une indéniable complémentarité entre les deux réseaux. Notre enseignement doit préparer les élèves à une vie professionnelle et doit s'adapter au marché local pour trouver des débouchés à tous les enfants.

2. Placer les anciens élèves au coeur de la politique d'influence

La recommandation et le détail de celle-ci dans le texte sont excellents. L'ALFM est une association riche de connaissances sur le réseau qui peuvent servir à élaborer des indicateurs réels concernant "l'influence". Il serait sans doute nécessaire d'y ajouter d'autres indicateurs comme la nécessité pour les entreprises françaises, avant de s'installer de disposer d'un EFE pour ses personnels, l'influence culturelle locale liée à la présence de l'EFE, ses capacités de coopération avec le système d'enseignement local, etc.

3. Intégrer davantage les parents d'élèves dans la gouvernance de l'EFE

Dans les établissements partenaires dont la gouvernance est issue d'une association de parents d'élèves, l'intégration est de fait. Les difficultés se

présentent dans les EGD et dans les établissements dont la gouvernance est opérée par une association de fondateurs ou un investisseur privé. Pour les EGD, une voix consultative sur le budget serait un plus mais serait proche de la situation actuelle. Les tensions viennent d'une scolarité payante qui vient s'agréger aux comptes de l'opérateur, laissant à celui-ci toutes les possibilités d'ajustement pour ses propres besoins, sans autonomie locale. Concernant les autres établissements, la question de la capacité de l'opérateur à imposer certaines modalités de gouvernance aux EFE partenaires, parmi lesquelles la transparence est un problème réel.

4. Préciser le modèle économique des EGD et des conventionnés

L'établissement d'une valeur cible de la proportion entre les financements publics français et les autres financements pourrait être une bonne chose mais nécessiterait une remise à plat, entre autres, de la carte des remontées de participation aux traitements des résidents. Cette recommandation pourrait avoir des effets extrêmement forts pour le réseau avec des établissements qui se verraient obligés du jour au lendemain, quel que soit le contexte local (un projet immobilier en cours par exemple), à des changements radicaux. Il faudrait envisager cela de manière progressive pour le moins et la rigidité d'un ratio moyen semble peu adaptée à la diversité des établissements et à leurs évolutions dans le temps.

5. Rénover la gestion des ressources humaines et renforcer la formation

- Ce chapitre s'appuie sur trois pré-requis que l'on peut questionner:
 - Le rapport semble dire que la mobilité des enseignants est toujours positive: Pourquoi? Un enseignant résident ne coûte pas plus cher selon son poste et la présence d'enseignants installés de longue date dans un établissement et dans un pays permet un accueil facilité des enfants non francophones et une meilleure ouverture de l'établissement sur le pays d'accueil. Il s'agit d'ailleurs d'une position à la base créée pour répondre à la situation réelle d'enseignants qui résident longuement dans un pays.
 - "L'augmentation des effectifs n'est plus à l'ordre du jour pour de nombreuses années": Il s'agit là de choix politiques. Ainsi sur ce quinquennat, si le réseau avait fait partie de la politique d'éducation de la France, il aurait pu tout à fait bénéficier des hausses d'effectifs qui ont eut lieu dans l'Education nationale. Il n'y a donc là rien de figé.

- La gestion des ressources humaines ne garantit pas pleinement la qualité de l'enseignement dans les EFE: Il semble néanmoins, au vu des résultats scolaires des élèves, que cette qualité soit pourtant bien là et depuis longtemps.

- Sur le texte et les recommandations:

- Il est dommage que la proposition d'en finir avec les "résidents à recrutement différé" n'ait pas été reprise dans la recommandation finale.

- Concernant les TNR, il ne s'agit pas d'un statut mais d'une situation de fait, d'enseignants qui se trouvent à l'étranger en disponibilité de droit et qui mettent une certaine pression sur les établissements pour être ensuite recrutés comme résidents. Lorsqu'un poste de résident est disponible, la question qui se pose est celle de la priorité d'un TNR résidant sur place, voire ayant déjà exercé dans l'EFE comme recruté local, sur un candidat venu d'ailleurs. Cette priorité ne semble pas aberrante si l'on considère la définition première de la "résidence". Concernant les recrutements locaux de TNR, les établissements sont libres de choisir un titulaire ou non pour le poste même s'il est vrai qu'il existe une certaine pression, légitime, pour cela.

A cette question s'ajoute celle des enseignants recrutés locaux non titulaires qui passent le concours et deviennent titulaires sans pouvoir exercer dans leur établissement de résidence habituelle. Le fait de devoir exercer plusieurs années en France avant de pouvoir exercer à l'étranger est devenu un motif de découragement pour les recrutés locaux de passer le concours.

Derrière ces questions, c'est bien le débat sur la définition de la résidence qui se pose.

- Concernant les recrutés locaux, la recommandation 7 est particulièrement bienvenue. La question du financement de la formation n'est cependant pas détaillée, ce qui pour un établissement partenaire n'est pas sans conséquence. L'idée d'un concours interne pour les recrutés locaux définirait deux types de recrutés locaux. La multiplication des statuts pour un même métier est-elle souhaitable?

6. Repenser la règle de l'homologation

La recommandation 8, prudente dans sa formulation, est pertinente.

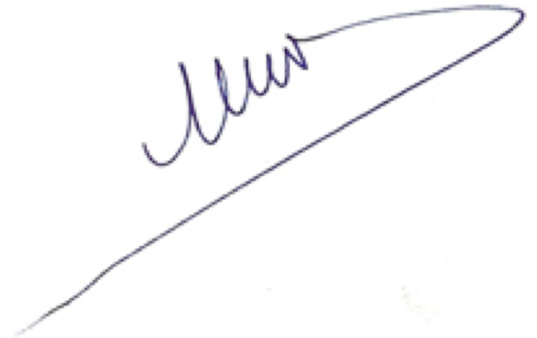
L'une des grandes difficultés, non évoquée ici, est la distorsion concurrentielle d'établissements homologués non partenaires et partenaires. Le problème du reversement des pensions civiles dont sont exonérés les EFE homologués non

partenaires représente un subventionnement déguisé et une tentation de dé-conventionnement pour les partenaires.

Par ailleurs, l'homologation ne se fait que sur des critères pédagogiques, selon sa définition. Mais l'absence de convention fixant un certain nombre de règles de gouvernance peut aussi poser problème et on peut se demander s'il est normal qu'il n'y ait aucun contrôle des politiques tarifaires parfois débordantes, susceptibles de vider les établissements des élèves non français, les Français bénéficiant de bourses.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Seux', with a long horizontal stroke underneath.

Pascale Seux
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Malivel', with a long horizontal stroke underneath.

Michèle Malivel
Vice-Présidente